

On s'investit avec vous

Vous avez des projets de croissance pour votre entreprise en transformation et commercialisation de l'agroalimentaire ? Profitez de notre expertise unique en capital de risque.

Nos conseillers financiers sont les mieux placés pour mettre en perspective les attentes et les besoins d'entreprises québécoises comme la vôtre. Nous développons des montages financiers ingénieux et prenons part à des projets structurants et rentables.

En appui aux secteurs agricole et agroalimentaire

La Financière agricole du Québec a constitué, en 2002, une filiale d'investissement stratégique, Capital Financière agricole inc. (CFAI), afin de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Des capitaux pour soutenir les projets de développement

CFAI dispose d'un fonds social de 26 millions de dollars pouvant être investis dans les secteurs ciblés. Elle intervient principalement dans des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires qui contribuent à augmenter les débouchés pour nos produits agricoles. CFAI peut également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.



Transformation et commercialisation en agroalimentaire

On s'investit avec vous

Pour faire une demande d'investissement ou pour en savoir davantage sur les modalités et les critères d'admissibilité, **appelez-nous au (418) 834-6857**

Pour mieux nous connaître, **visitez le www.cfai.qc.ca**



Capital
Financière agricole
Partenaire d'action !



Capital
Financière agricole

Capital Financière agricole

Un partenaire d'investissement en capital de risque

De l'expertise pour votre développement

Capital Financière agricole inc. est un partenaire d'affaires unique qui vous offre :

- Une expertise et des contacts privilégiés dans le secteur agroalimentaire
- La compréhension de votre réalité d'affaires
- Des capitaux essentiels au développement de votre entreprise
- L'accès à un vaste réseau d'entrepreneurs spécialisés dans votre secteur

Les modalités d'intervention

CFAI soutient des projets d'investissement allant de 500 000 jusqu'à 10 millions de dollars.

Elle appuie vos projets de croissance tels que :

- Acquisition d'entreprise
- Construction ou agrandissement d'usine
- Commercialisation de produits
- Implantation de nouvelles technologies
- Adaptation aux normes de qualité
- Établissement de la relève

L'investissement par entreprise se situe entre 200 000 et 3 millions de dollars. La participation financière prend la forme de capital-actions ou de débenture (prêt non garanti, convertible, ou non, en capital-actions). L'horizon de placement est de cinq à dix ans.

La clientèle visée

La transformation agroalimentaire

CFAI se distingue par sa forte expertise dans le secteur de la transformation agroalimentaire, son principal champ d'intervention.

- Les projets présentés doivent permettre de créer des débouchés pour les produits agricoles ou être orientés vers l'innovation et l'amélioration de la productivité.
- CFAI s'intéresse non seulement aux projets de transformation de ces produits, mais également aux initiatives visant à structurer leur distribution et leur commercialisation, tout en tenant compte des réseaux existants.

Les produits et services en amont ou en aval du secteur agricole

Les produits et services en aval du secteur agricole (ex. : regroupement de commercialisation) sont davantage ciblés par CFAI, quoique ceux en amont (ex. : industrie des intrants) suscitent aussi beaucoup son intérêt. Dans ce dernier cas, tout projet devra comporter un caractère novateur et structurant qui procure un avantage comparatif par rapport à ce qui existe sur le marché.

Les nutraceutiques, les aliments fonctionnels et les biotechnologies

Ces secteurs sont des créneaux potentiels pour CFAI, qui entend les supporter financièrement lorsque les produits sont en phase de commercialisation. Dans le cas des nutraceutiques et des aliments fonctionnels, une licence de Santé Canada est requise. Seuls les produits d'origine agricole seront retenus. De façon générale, les dossiers seront analysés en partenariat avec d'autres fonds.

La production agricole

Les projets de soutien direct à la production agricole sont plutôt du ressort de La Financière agricole du Québec et ce n'est qu'exceptionnellement que CFAI en soutiendra. Ils devront présenter un aspect soit novateur, soit structurant.

Le capital-actions

Modalités

- Le rendement annuel composé visé lors de l'analyse d'un dossier est le taux hypothécaire de cinq ans, plus 4 à 9%, selon le risque du projet.
- Dans une participation au capital-actions, CFAI ne vise aucune prise de contrôle de votre entreprise. Les actions sont, en règle générale, votantes (de 10 à 30%).
- Les actions sont participantes, exceptionnellement privilégiées.

Les honoraires

Règle générale, des frais de 2% de la valeur de l'investissement sont appliqués.



NOS VALEURS :
PROFESSIONNALISME • RESPECT
TRANSPARENCE • CONFIDENTIALITÉ